



Service aménagement, risques

Cellule prévention des risques

Référence : CPR/BC

**Avis d'enquête publique
Commune de GLIERES-VAL-DE-BORNE
Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN)**

Le préfet de la Haute-Savoie informe le public qu'il a prescrit sur le territoire de la commune de Glières-Val-de-Borne, la tenue d'une enquête publique sur le projet de révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles. Cette enquête se déroulera **du lundi 27 novembre 2023 à 9h, au vendredi 5 janvier 2024 à 17h inclus**.

Ce projet n'est pas soumis à évaluation environnementale ; la décision de l'autorité environnementale, du 30 janvier 2023, est annexée à l'arrêté préfectoral de prescription de la révision du PPRN et consultable sur le site internet des services de l'État en Haute-Savoie.

Durant la période d'enquête publique, le dossier sera déposé en mairie de Glières-Val-de-Borne, où le public pourra, outre les permanences du commissaire enquêteur, en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des locaux (les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h), consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert en mairie ou les adresser au commissaire enquêteur, par courrier électronique à l'adresse suivante : ddt-pprglieresvdb@haute-savoie.gouv.fr ou par voie postale, au siège de l'enquête (Mairie de Glières-Val-de-Borne, place de la Mairie 74130 Glières-Val-de-Borne).

Le PPRN sera également consultable pendant cette période, sur le site internet des services de l'État en Haute-Savoie, à l'adresse suivante : <http://www.haute-savoie.gouv.fr/> ainsi que sur un poste informatique mis à disposition du public à la direction départementale des territoires, cellule prévention des risques, 15 rue Henry Bordeaux à Annecy aux horaires d'ouverture suivants : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (16h le vendredi).

Madame Denise LAFFIN, assurera les fonctions de commissaire enquêteur. Elle se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Glières-Val-de-Borne, afin de recevoir les observations et propositions, les :

- **Jeudi 30 novembre 2023 de 9h à 12h**
- **Mardi 12 décembre 2023 de 9h à 12h**
- **Jeudi 21 décembre 2023 de 14h à 17h**
- **Vendredi 5 janvier 2024 de 14h à 17h.**

La commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions motivées à M. le directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie, dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête.

Les copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront adressées à la mairie de Glières-Val-de-Borne, à la préfecture de la Haute-Savoie et à la direction départementale des territoires pour y être tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elles seront publiées sur le site internet des services de l'État en Haute-Savoie pendant un an.

La direction départementale des territoires de la Haute-Savoie est responsable du projet et, à ce titre, est l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées (S.A.R. – Cellule prévention des risques, 15 rue Henry Bordeaux 74998 Annecy cedex 9). La décision d'approbation du PPRN sera prise, le cas échéant, par arrêté du préfet de la Haute-Savoie.

Le préfet